

1) Construction ou reconstruction d'une partie de la route 148, située en la Municipalité de Plaisance, dans la circonscription électorale de Papineau, selon le plan AA20-5671-0170 (projet 20-5671-0170) des archives du ministère des Transports ;

QUE les dépenses inhérentes soient payées par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

43822

Gouvernement du Québec

Décret 95-2005, 9 février 2005

CONCERNANT l'acquisition par expropriation de certains immeubles, avec les biens meubles accessoires, pour l'installation de feux de circulation à l'intersection de différentes routes, situées en la Municipalité de Rawdon (D 2004 68038)

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 12 de la Loi sur la voirie (L.R.Q., c. V-9), le ministre peut louer, échanger et acquérir de gré à gré ou par expropriation tout bien au bénéfice du domaine de l'État ;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 36 de la Loi sur l'expropriation (L.R.Q., c. E-24), toute expropriation doit être décidée ou, suivant le cas, autorisée préalablement par le gouvernement aux conditions qu'il détermine ;

ATTENDU QUE pour réaliser les travaux ci-après mentionnés, il y a lieu que la ministre déléguée aux Transports soit autorisée à acquérir par expropriation les immeubles, avec les biens meubles accessoires de ceux-ci, décrits ci-après ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre déléguée aux Transports :

QUE la ministre déléguée aux Transports soit autorisée à acquérir par expropriation les immeubles, avec les biens meubles accessoires de ceux-ci, pour réaliser les travaux suivants, à savoir :

1) Installation de feux de circulation à l'intersection de la route 341, également désignée rue Metcalfe et de la route 337, également désignée 1^e Avenue, située en la Municipalité de Rawdon, dans la circonscription électorale de Rousseau, selon le plan AA20-5571-0306 (projet 20-5571-0306) des archives du ministère des Transports ;

2) Installation de feux de circulation à l'intersection de la route 337, également désignée 3^e Avenue et de la rue Metcalfe, située en la Municipalité de Rawdon, dans la circonscription électorale de Rousseau, selon le plan AA20-5571-0329 (projet 20-5571-0329) des archives du ministère des Transports ;

QUE les dépenses inhérentes soient payées par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

43823

Gouvernement du Québec

Décret 96-2005, 9 février 2005

CONCERNANT l'acquisition par expropriation de certains immeubles, avec les biens meubles accessoires, pour la construction ou la reconstruction de l'intersection des chemins Paugan et des Voyageurs, située en la Municipalité de Denholm (D 2004 68037)

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 12 de la Loi sur la voirie (L.R.Q., c. V-9), le ministre peut louer, échanger et acquérir de gré à gré ou par expropriation tout bien au bénéfice du domaine de l'État ;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 36 de la Loi sur l'expropriation (L.R.Q., c. E-24), toute expropriation doit être décidée ou, suivant le cas, autorisée préalablement par le gouvernement aux conditions qu'il détermine ;

ATTENDU QUE pour réaliser les travaux ci-après mentionnés, il y a lieu que la ministre déléguée aux Transports soit autorisée à acquérir par expropriation les immeubles, avec les biens meubles accessoires de ceux-ci, décrits ci-après ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre déléguée aux Transports :

QUE la ministre déléguée aux Transports soit autorisée à acquérir par expropriation les immeubles, avec les biens meubles accessoires de ceux-ci, pour réaliser les travaux suivants, à savoir :

1) Construction ou reconstruction de l'intersection des chemins Paugan et des Voyageurs, située en la Municipalité de Denholm, dans la circonscription électorale de Gatineau, selon le plan AA20-6671-9708 (projet 20-6671-9708) des archives du ministère des Transports ;

QUE les dépenses inhérentes soient payées par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

43824

Gouvernement du Québec

Décret 107-2005, 18 février 2005

CONCERNANT la nomination du vice-premier ministre et vice-président du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), monsieur Jacques P. Dupuis, membre du Conseil exécutif, soit nommé vice-premier ministre et vice-président du Conseil exécutif et chargé, à ce titre, d'exercer les fonctions et les pouvoirs du président du Conseil exécutif lorsque ce dernier est absent ;

QUE le présent décret remplace le décret n° 546-2003 du 29 avril 2003.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

43840

Gouvernement du Québec

Décret 108-2005, 18 février 2005

CONCERNANT l'exercice temporaire des fonctions du vice-président du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), les pouvoirs, devoirs et attributions du vice-président du Conseil exécutif, en cas d'absence de celui-ci, soient conférés temporairement à madame Monique Jérôme-Forget, membre du Conseil exécutif ;

QUE le présent décret remplace le décret n° 1055-2003 du 8 octobre 2003.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

43841

Gouvernement du Québec

Décret 109-2005, 18 février 2005

CONCERNANT les responsabilités régionales de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), les ministres dont le nom apparaît ci-dessous soient responsables de la région apparaissant au regard de celui-ci :

Mme Monique Gagnon-Temblay	Ministre responsable de la région de l'Éstrie
M. Laurent Lessard	Ministre responsable de la région du Centre-du-Québec
Mme Line Beauchamp	Ministre responsable de la région de Montréal
M. Jean-Marc Fournier	Ministre responsable de la région de la Montérégie
M. Claude Béchar	Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Côte-Nord
M. Michel Després	Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale
Mme Françoise Gauthier	Ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Mme Michelle Courchesne	Ministre responsable de la région de Laval
M. Benoît Pelletier	Ministre responsable de la région de l'Outaouais
M. Thomas J. Mulcair	Ministre responsable de la région des Laurentides et de la région de Lanaudière
Mme Nathalie Normandeau	Ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Mme Julie Boulet	Ministre responsable de la région de la Mauricie